



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres
Nos réf : Cab FB/CBB/D-22- 023092

Paris, le **27 OCT. 2022**

Monsieur le Directeur général,

La mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des professionnels de santé, des administrations, des services de l'assurance maladie et des collectivités territoriales nous a permis de faire face collectivement à une crise sanitaire sans précédent.

Nous devons désormais répondre à de nouveaux défis. Le système de santé est fragilisé par une raréfaction de la ressource médicale et une perte d'attractivité de certaines professions de santé. La crise que traverse l'hôpital, le renoncement aux soins notamment des personnes les plus fragilisées, la dégradation de l'accès à la santé dans certains territoires imposent de nouvelles orientations. Outre le vieillissement de la population, la progression des maladies chroniques et le développement des polyopathologies, des enjeux liés au réchauffement climatique émergent, et ont des conséquences sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

La priorité du Gouvernement est d'assurer un égal accès à la santé, à la prévention et à des soins de qualité pour tous sur notre territoire tout en préservant et en utilisant de la meilleure manière la ressource médicale. Le cadre conventionnel constitue l'un des leviers majeurs pour répondre aux besoins de santé de la population aujourd'hui et anticiper ceux des générations futures.

Ces négociations doivent être menées dans le respect d'un principe de solidarité entre toutes les composantes du système de santé (professionnels, citoyens et pouvoirs publics) ainsi que dans la reconnaissance et la valorisation des efforts consentis selon une logique de droits et de devoirs. Elles doivent permettre de faire naître collectivement des solutions innovantes, dans un esprit de responsabilité collective et de solidarité, pour prendre des décisions au service des Français. Dans le contexte financier actuel, seront privilégiées les mesures apportant un réel bénéfice aux Françaises et aux Français en matière d'accès à la santé.

Cette négociation s'ouvre alors que les travaux du Conseil national de la refondation en santé ont été lancés le 3 octobre et devra dès lors tenir compte des sujets identifiés comme prioritaires dans ce cadre (objectif de 10 000 assistants médicaux d'ici 2025, accès à un médecin traitant ou une équipe soignante de référence pour tous, etc.).

Le premier objectif est d'agir de manière déterminée contre toutes les inégalités d'accès à la santé, qu'elles soient territoriales, sociales ou financières.

.../...

Monsieur Thomas FATOME
Directeur Général de l'UNCAM
50, avenue du Professeur André Lemierre
75986 PARIS Cedex 20

Tél : 01 40 36 60 00
14 avenue Duquesne - 75050 PARIS 07 SP

L'accès aux professionnels de santé, notamment aux médecins généralistes et spécialistes, doit être amélioré en particulier dans les zones rurales et certaines zones périphériques des villes, alors que 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant et que l'accès à un rendez-vous médical est parfois rendu difficile pour nos concitoyens.

Dans un souci de solidarité entre les composantes du système de santé, en particulier entre la ville et l'hôpital, les partenaires conventionnels détermineront les conditions permettant de garantir l'accès de tous les Français à une prise en charge de leurs besoins de soins non programmés, dans une logique de responsabilité collective. Cet objectif sera recherché en particulier via la généralisation du Service d'Accès aux Soins, qui a vocation à mailler tout le territoire d'ici la fin de l'année 2023.

Les partenaires conventionnels pourront, dans ce cadre, adapter les modalités de participation à la permanence des soins ambulatoires, les conditions de mobilisation des remplaçants et les modalités de rémunération de l'effectif dans le cadre du service d'accès aux soins en tirant les enseignements des mesures prises cet été pour faire face aux tensions hospitalières.

La convention médicale devra en outre favoriser l'installation et le maintien des médecins en zones sous-denses et identifier de nouveaux leviers pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins médicaux, notamment les conditions de participation à un exercice solidaire en réponse aux besoins de santé par les médecins n'exerçant pas en zone sous-dense. Il est nécessaire de refonder le pacte entre les médecins libéraux et l'assurance maladie pour une plus grande efficacité et plus de lisibilité. Les efforts consentis par l'Etat, les collectivités locales et l'assurance maladie pour aider et valoriser la pratique médicale dans ces territoires devront être mieux coordonnés et renforcés, et faire l'objet d'engagements forts des professionnels en contrepartie. Nous souhaitons surtout que les solutions mises en œuvre pour répondre au défi de l'accès aux soins viennent des acteurs du système de santé eux-mêmes, dans une logique de proximité, de confiance et de responsabilité. Ainsi, les enseignements et l'appropriation des outils issus du Conseil national de la refondation en santé doivent être au cœur des négociations conventionnelles.

Dans cette perspective, nous vous invitons en particulier à rationaliser et optimiser les aides démographiques, afin de les simplifier, et de mieux prendre en compte les besoins des médecins, en parallèle des efforts qui seront entrepris par les services de l'assurance maladie, de l'Etat et des collectivités territoriales pour mieux accompagner les démarches desdits médecins. En complément, nous souhaitons que les partenaires conventionnels organisent la présence de médecins, notamment spécialistes, en dehors de leur lieu d'exercice habituel pour aller vers les territoires où l'offre n'est pas suffisante. Le développement des consultations avancées des spécialistes parallèlement à la montée en charge des hôpitaux de proximité pourrait soutenir cet objectif. De nouveaux outils, incitatifs ou de régulation, pourront également prévoir des adaptations selon les besoins des territoires en matière de premier comme de second recours. La structuration d'équipes de soins spécialisés devra figurer parmi ces outils. Vous veillerez ainsi à renforcer l'engagement territorial des médecins autour de valeurs communes de solidarité entre professionnels et territoires, quels que soient les modes et structures d'exercice, y compris par des systèmes de recours à distance via les outils de télé-médecine

Pour répondre aux enjeux d'accès à la santé, il faut également favoriser le maintien en activité des médecins en exercice. Les partenaires conventionnels sont invités à penser ensemble un cadre incitatif et adapté aux besoins de ces médecins. En parallèle, des mesures facilitant l'engagement des médecins en cumul emploi retraite dans les zones les plus en difficultés pourront être proposées.

Enfin, la valorisation de la pratique et de l'expertise médicale doit également être améliorée pour garantir l'attractivité de la profession. Les différents modes de rémunérations peuvent être utilisés à cette fin, en privilégiant les rémunérations valorisant un changement de pratiques. Vous veillerez à préparer la refonte totale de la CCAM, dont l'échéance des travaux scientifiques est prévue fin 2023 et à l'articulation entre ces deux exercices de refonte de la nomenclature et de négociation conventionnelle.

.../...

Par ailleurs, la convention médicale poursuivra et approfondira la dynamique de baisse des restes à charge afin de lutter contre le renoncement aux soins et les inégalités sociales de santé. Une amélioration des outils et leviers existants en matière de régulation des dépassements d'honoraires, notamment l'OPTAM et l'OPTAM CO, devra être discutée. Pour lutter contre les inégalités sociales de santé, les partenaires conventionnels pourront également réfléchir à des modes de financement innovants visant à renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus éloignées du système de santé.

Le deuxième objectif est d'intégrer plus largement la prévention dans l'activité médicale et de poursuivre le mouvement d'amélioration des pratiques et de la qualité des soins.

La prochaine convention médicale doit permettre de faire résolument passer notre système d'une approche curative à une approche préventive. La nouvelle convention renforcera la place de la prévention dans notre système de santé par une mobilisation renouvelée des médecins pour assurer pleinement leur rôle de promotion de la santé, de dépistage et de vaccination, à tous les âges de la vie. Les rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie (20-25, 40-45 et 60-65 ans), engagement fort du Président de la République, constituent un outil pour déployer une approche préventive plus efficace dont les partenaires conventionnels doivent se saisir. L'action des médecins devra s'inscrire dans une logique collective avec les autres professionnels de santé visant à la fois à orienter vers une prise en charge médicale les citoyens les plus éloignés du système de santé et à inscrire ensuite dans un parcours ceux dont le rendez-vous de prévention révélera la nécessité d'un suivi.

La rémunération sur objectif de santé publique devra évoluer pour être principalement centrée sur ces enjeux de prévention avec un nombre plus limité d'indicateurs. La valorisation de l'amélioration de la qualité de la pratique doit être poursuivie. Vous identifierez les leviers permettant cette meilleure valorisation, y compris en mobilisant de nouveaux modes de rémunérations individuels et collectifs.

Parmi les enjeux de santé publique, nous souhaiterions que les partenaires conventionnels veillent à mieux prendre en compte les questions de santé mentale. Alors même que 15 à 40% de la file active des médecins généralistes présenteraient un trouble mental ou une souffrance psychique, la coordination sera à renforcer entre le médecin généraliste et les professionnels spécialisés en psychiatrie et en santé mentale. Les troubles du sommeil, l'équilibre alimentaire et la promotion de l'activité physique, seront également à inclure dans les priorités de santé publique.

Il conviendra d'inscrire la pertinence des soins au cœur des pratiques professionnelles. Les mésusages parfois constatés, notamment au regard des recommandations de la Haute Autorité de Santé, et les enjeux financiers associés invitent à étudier les pistes d'une prescription plus maîtrisée et conforme aux données de la science. En particulier, le bon usage des produits de santé constitue un enjeu majeur, tant en matière de santé publique que de pertinence et d'efficacité des soins. La convention devra prévoir les conditions et moyens pour garantir le bon usage des produits de santé et engager une action partagée sur la maîtrise du volume des prescriptions.

Les enjeux écologiques et de développement durable, l'implication des médecins dans la limitation de l'impact environnemental de leur activité, en particulier sur les enjeux de sobriété médicamenteuse, et dans la sensibilisation des patients sur l'observance des traitements, la bonne gestion des médicaments à leur domicile, ainsi que la prise en compte de l'environnement comme déterminant majeur de la santé devront également constituer une priorité pour les partenaires conventionnels.

Une attention devra également être portée à la qualité de la facturation des actes médicaux dans une double logique de meilleure connaissance des prestations réalisées et de simplification des nomenclatures. Les outils de lutte contre la fraude, qui concerne peu de praticiens mais entache l'ensemble de la profession, devront enfin être renforcés.

Ces actions sur la qualité, la pertinence et la lutte contre la fraude permettront de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la signature d'une convention ambitieuse s'inscrivant dans la trajectoire des finances publiques fixée par la loi.

.../...

Le troisième objectif vise à libérer du temps médical afin de permettre aux médecins d'augmenter leur patientèle et de se concentrer sur les prises en charge qui requièrent un diagnostic médical.

La convention médicale doit permettre de développer davantage les voies et moyens de gagner du temps médical et de permettre aux médecins traitants de prendre en charge un plus grand nombre de patients, y compris à leur domicile, et de consolider leur rôle dans le parcours de soins notamment pour accompagner les patients les plus fragiles. La revalorisation des conditions d'exercice des médecins traitants participera également de cet objectif.

Dans la poursuite du mouvement déjà engagé, nous souhaitons que vous simplifiez et allégiez les contraintes administratives qui pèsent sur les médecins. Il s'agit de libérer un maximum de temps au médecin pour lui permettre de suivre un plus grand nombre de patients, en garantissant la qualité de la prise en charge. Je vous demande en priorité d'évaluer et d'adapter l'ensemble des dispositifs ayant été expérimentés ou engagés, en particulier les assistants médicaux pour atteindre à minima l'objectif de 10 000 assistants médicaux d'ici 2025. Nous souhaitons par ailleurs que le développement de la collaboration avec les autres professionnels de santé constitue un axe fort de cette convention, avec l'enjeu de définir, dans un souci constant de qualité et de réponse aux besoins des patients, de nouvelles répartitions des compétences, un renforcement des protocoles de coopération formalisés, etc. Au-delà du renforcement des dispositifs existants s'ils ont démontré leur efficacité, vous proposerez de nouvelles solutions aux représentants des médecins, telles qu'une alternative à l'emploi direct par le médecin et de nouveaux modèles de portage salarial. Plus généralement, l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins en ville reposera sur la coopération des acteurs, et donc sur la constitution d'équipes soignantes de référence en appui du médecin et sur le plein engagement des médecins dans l'exercice coordonné, et notamment la participation des médecins aux CPTS dont le déploiement sur tout le territoire national est attendu d'ici la fin de l'année 2023.

Avec ce même objectif, vous pourrez repenser le rôle de chacun et réfléchir à ce que peuvent apporter les nouveaux métiers dans le champ de la prévention et des soins, ainsi que le développement de la délégation de tâches et de la pratique avancée. Avec cette ambition, vous réfléchirez avec les partenaires conventionnels à un renforcement des modèles d'appui par des auxiliaires médicaux ou d'autres professionnels afin de développer le travail aidé et déployer de nouveaux modèles de coopération avec d'autres professionnels de santé, par exemple entre médecin et infirmier, selon les échanges en cours dans le cadre notamment du Conseil national de la refondation en santé.

Nous souhaitons également que vous accentuiez avec les partenaires conventionnels le mouvement de diversification des modes de rémunération des médecins. Il apparaît en effet nécessaire de développer un modèle de rémunération mixte pour les médecins volontaires, via le développement d'une rémunération forfaitaire partiellement substitutive à l'acte. Il s'agit de reconnaître et de valoriser les efforts consentis en mobilisant des modes de financement innovants, notamment au regard des enseignements des expérimentations menées dans le cadre de l'article 51, pour les médecins volontaires qui s'impliquent dans des fonctionnements en équipes sur leur territoire. De manière plus générale, vous veillerez à ce que les modes de rémunération continuent à accompagner le mouvement de structuration des soins primaires en faveur de l'exercice coordonné. Le soutien aux spécialités cliniques devra également être poursuivi.

Enfin, un quatrième objectif pour les partenaires conventionnels est de s'accorder sur les moyens de déployer la feuille de route ambitieuse du numérique en santé. Il s'agit aujourd'hui de s'assurer que les bons usages et les pratiques vertueuses sont valorisés en réorientant les aides et forfaits conventionnels aujourd'hui mobilisés pour l'acquisition d'équipements.

Le déploiement de l'ordonnance numérique sera finalisée d'ici 2024 à l'aide d'un logiciel Ségur référencé, l'alimentation du dossier médical partagé et l'actualisation de la synthèse médicale du patient devront être systématiques, les cabinets outillés pour la e-carte vitale, les échanges dématérialisés sécurisés, les téléservices de l'assurance maladie pleinement utilisés. Pour assurer l'effectivité de ces engagements, vous veillerez à mobiliser des leviers tels que la modulation du forfait structure. Le recours aux logiciels d'aide à la prescription certifiés devra être généralisé afin d'améliorer et de sécuriser la prescription médicamenteuse. En outre, encourager les patients à consulter et alimenter leur outil « mon espace santé » pour un meilleur partage d'informations sera clef pour les prochaines années. Le virage numérique de la médecine de ville, concomitant à celui des autres professions libérales et des secteurs sanitaire et médico-social, est un prérequis à la transformation du système de santé, dans un cadre éthique et respectueux des droits de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, usagers et professionnels.

Dans ce contexte, la télésanté est un levier particulièrement important pour améliorer l'accès aux soins de tous. L'utilisation encadrée de la télémedecine devra se poursuivre dans un esprit renforcé de territorialité et de complémentarité à l'offre presentielle existante. Vous veillerez à poursuivre son déploiement pour qu'elle apporte des solutions adaptées aux besoins tout en sécurisant l'accès pour tous à des consultations physiques. Je souhaite plus spécifiquement que les partenaires conventionnels poursuivent le développement de la téléconsultation et de la téléexpertise tout en préservant un service de proximité et en garantissant la qualité et la pertinence des prises en charge.

La négociation sera menée en collaboration avec les représentants des organismes complémentaires de santé au travers de l'UNOCAM. Par ailleurs, il est nécessaire d'associer, selon des modalités de concertation que vous définirez en amont de la négociation, les représentants des étudiants et des jeunes médecins, qui seront porteurs demain des changements de notre système de santé. Vous consulterez également les représentants des usagers afin de toujours privilégier la réponse aux besoins de santé et aux attentes des Français.

Les échanges devront veiller à trouver un équilibre entre les engagements et les moyens. Les partenaires conventionnels conviendront également des modalités de suivi et d'évaluation des différentes mesures qui seront inscrites dans la future convention médicale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.



François BRAUN



Agnès FIRMIN LE BODO